



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E134449

VALABLE JUSQU'AU 06/02/2026

ÉDITÉ LE 30/01/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 09/06/2010

Forme juridique : SARL

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC GRENOBLE

Siret : 523 669 844 00020

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 81 14704

Assurance Responsabilité Travaux :  
SWISSLIFE AB 011138884

Assurance Responsabilité Civile :  
SWISSLIFE AB 011138882

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2024

Raison sociale : API

12 RUE MASSENET  
38100 GRENOBLE

Téléphone : 04 38 70 07 10

Portable :

Site Internet :

E-mail : accueil@apiplomberie.fr

Responsabilité légale :  
MOREIRA MACHADO SYLVIE CO-GÉRANTE / MOREIRA MACHADO RAOUL  
GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Fax : 04 76 70 28 66

Effectif moyen : 16

Tranche de classification : EFF2C

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                 | * Date d'attribution |
|------|-----------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 5211 | Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE | 07/12/2021           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 01/01/2021         |
| o Radiateurs électriques, dont régulation.                               | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE GRENOBLE  
8, RUE ETIENNE FOREST  
B.P. 298  
38009 GRENOBLE CEDEX 01

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.